N° 2012 - 13/12/2012 - 25

# DELIBERATIONS
## du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

**Séance du 13 décembre 2012**

**POINT X.3 :**
**Compte-rendu des conventions et contrats approuvés par le Président de l'Université et approbation de contrats et conventions : convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne et Charles ROZOY**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1er février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**, avec 25 pour (unanimité) : la convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne et Charles ROZOY. Versement d'une contribution de 6 000 € TTC pour l'année 2012-2013 pour une mission d'ambassadeur sportif.

Dijon, le 17 décembre 2012

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

***P.J : Convention***

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 18 décembre 2012

Extrait publié au registre des délibérations le : 18 décembre 2012